Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL1820260615-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

DEL18_2026_06_15

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le quinze juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, DE COUESBOUC Régis, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, LE RUYET Brigitte, BERTHAULT Tiffany, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, COËFFIC Sébastien, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MALRY Cécile, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : HEURTEBIZE Stanislas, CONAN Benjamin, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Stanislas HEURTEBIZE donne pouvoir à Jennifer LE TEXIER, Benjamin CONAN donne pouvoir à Audrey LE BEL, Laurent DUVAL donne pouvoir à Nadège MARETTE.

Le secrétariat a été assuré par : HÉRON Carole.

Rapporteur : Madame Érika DU PRÉMORVAN

➲ L'Adjointe au Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Ainsi, au regard des besoins des services suivants il est attendu une mise à jour du tableau des emplois concernant les services suivants :

- Hygiène des locaux et service à table (redimensionnement des postes de travail lien avec les mouvements du personnel, la nécessité de pérenniser les postes de travail et lutter contre la précarité des emplois – effectif constant),

- Police Municipale (dans le cadre de l'évolution de carrière d'un agent en poste et pour répondre au besoin du service - effectif constant),

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL1820260615-DE

- Enfance, jeunesse et sports (pour répondre aux normes d'encadrement et sur le principe d'efficience des emplois – effectifs constants),
- Centre Technique Municipal (nouveau besoin pour le complexe sportif de Coët Mousset),
- Ecole de musique (nouveau besoin envisagé pour accompagner l'équipe en poste sur le volet administratif et évènementiel, jusqu'à la fin de l'année en cours et la pérennisation d'un poste d'enseignant).

En complément, la réorganisation des services du CCAS va permettre la mobilisation de 10% du temps de travail d'un agent, par voie de mise à disposition, auprès du service population. Le projet de mise à disposition afférent est annexé à la présente délibération.

➲ L'Adjointe au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal :

- De modifier le tableau des emplois selon les dispositions reprises dans le tableau ci-dessous :

Hygiène des locaux et service à table			
Intitulé du poste	**Ancienne situation, le cas échéant, impliquant la suppression du support de poste existant au 01/12/2026**	**Nouvelle situation au 01/07/2026 impliquant la recréation du support de poste**	**Fondement juridique**
Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (14.11/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (14.64/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (07.07/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (07.24/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (05.59/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (05.75/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (07.07/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (07.24/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (25.84/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (22.81/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (07.07/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (07.24/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL1820260615-DE

Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (08.84/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (08.92/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (23.83/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (24.17/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-14 du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (07.07/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (07.24/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (07.07/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (07.24/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (07.07/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (13.56/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (27.02/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (26.54/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-14 du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (09.04/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (06.05/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (07.07/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (7.24/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (11.76/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (13.32/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	Poste permanent à temps non complet (5.59/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Poste permanent à temps non complet (7.24/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	/ (création de poste)	Poste permanent à temps non complet (7.24/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	/ (création de poste)	Poste permanent à temps non complet (7.24/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'entretien et de service polyvalent	/ (création de poste)	Poste permanent à temps non complet (9.59/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL1820260615-DE

Agent d'entretien et de service polyvalent	/ (création de poste)	Poste non permanent à temps non complet – CDD jusque fin de l'année en cours (8.06/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Responsable du service	Poste permanent à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des Agents de maîtrise et des techniciens territoriaux	Poste permanent à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs territoriaux	Art. L. 332-14 du CGFP
Police Municipale			
Policier municipal	/ (création de poste)	Poste permanent à temps complet, ouvert sur le cadre d'emplois des agents de police	Art. L. 332-14 du CGFP
Enfance, jeunesse et sports			
Animateur.trice polyvalent.e	Poste permanent à temps non complet (07.07/35ème) d'Agent d'entretien et de service polyvalent, ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques affecté au service Hygiène des locaux et service à table	Poste permanent à temps non complet d'Animateur polyvalent (7.24/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation affecté au secteur enfance	Art. L. 332-8, 5° du CGFP
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	/ (création de poste)	Poste permanent à temps non complet (29.79/35ème), ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Art. L. 332-14 du CGFP
Animateur.trice enfance	Poste permanent à temps non complet (34.55/35ème) d'Animateur.trice enfance, ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation	Poste permanent à temps complet d'Animateur.trice enfance, ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation	Art. L. 332-14 du CGFP
Animateur.trice enfance	Poste permanent à temps non complet (29.90/35ème) d'Animateur.trice enfance, ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation	Poste permanent à temps non complet (32.79/35ème) d'Animateur.trice enfance, ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation	Art. L. 332-14 du CGFP
Animateur.trice enfance	Poste permanent à temps non complet (32.27/35ème) d'Animateur.trice enfance, ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation	Poste permanent à temps non complet (33.78/35ème) d'Animateur.trice enfance, ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation	Art. L. 332-14 du CGFP
Centre Technique Municipal			
Agent d'exploitation des équipements communaux	/ (création de poste)	Poste permanent à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise	Art. L. 332-14 du CGFP

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL1820260615-DE

Ecole de musique			
Coordinateur administratif et évenementiel	/ (création de poste)	Poste non permanent à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Art. L. 332-23, 1 du CGFP
Enseignant.e cornemuse et atelier musique traditionnelle et bagadig	/ (création de poste)	Poste permanent à temps non complet (6.50/20ème) ouvert sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignements artistiques	Art. L. 332-8, 5° du CGFP

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires sur les postes permanents précités, les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-14 et L. 332-8, 5° du Code Général de la Fonction Publique.
Leurs rémunérations seront calculées compte tenu de la nature des fonctions à exercer et par référence à l'indice brut de la grille indiciaire des cadres d'emplois de référence précité.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.131-1 à L.132-14 ;
Vu les décret portants statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu le tableau des effectifs et la délibération du Conseil municipal n° DEL27_2026_03_02 prise dans sa séance du 2 mars 2026 portant mise à jour du tableau des emplois et des effectifs ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu dans sa séance du 2 juin 2026 ;
Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines – Vie économique – Tourisme – Agriculture en date du 4 juin 2026 ;

➲ **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus à compter du 01/07/2026 pour les créations de postes et à compter du 01/12/2026 pour les suppressions de postes.

➲ **AUTORISE** M. le Maire a signé tout document afférent.

➲ **INSCRIT** au budgets les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à 26 voix pour et 3 abstentions.

Fait à Languidic, le 18 juin 2026

La secrétaire de séance,

Carole HÉRON

Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3. Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication